Première année · N° 22 · Dimanche 26 juin 1864

LE SAUVEUR DES PEUPLES

JOURNAL DU SPIRITISME
PROPAGATEUR DE L'UNITÉ FRATERNELLE
PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Bureaux à Bordeaux, cours d'Aquitaine, 57

Dépôts : à Bordeaux, chez les principaux libraires
et à Paris, chez LEDOYEN, libraire, 31, Galerie d'Orléans, Palais-Royal.

DIRECTEUR-GÉRANT : A. LEFRAISE

CHARITÉ	FRATERNITÉ UNIVERSELLE	VÉRITÉ
Tu aimeras ton prochain comme toi-même. (Matthieu, XXII, v. 39.)	Que tous ne soient qu'un. (Jean, XVII, v. 21.)	Je suis le chemin, la vérité et la vie. (Jean, XIV, v. 6.)

DE L'INFAILLIBILITÉ DE L'ÉGLISE

(*Suite.* — Voir le n. 20.)

Nous continuons à puiser dans le livre de M. Puaux la réfutation du dogme de l'infaillibilité de l'Eglise. Les arguments, sans réplique, qu'il présente, appuyés sur des preuves authentiques, et la logique inflexible du raisonnement, donnent à cette réfutation une valeur incontestable, à laquelle nous ne saurions rien ajouter.

« Que vos prêtres, dit l'auteur de l'*Anatomie du Papisme,* ne disent donc point que, pour le plaisir de les embarrasser, nous donnons au tribunal soi-disant institué de Dieu des caractères arbitraires. Loin de là, nous ne lui donnons que ceux que le bon sens ne peut lui refuser; en effet, ne se moquerait-on pas d'un roi qui dirait à ses sujets : « J'ai dans mon royaume un tribunal chargé de juger en dernier ressort tous vos différends, mais je ne puis vous dire dans quelle ville de ma domination il réside; si je le découvre, je vous l'indiquerai, mais en attendant je vous fais savoir que ses arrêts ne sont pas tellement clairs que vous puissiez les comprendre; si toutefois vous pouvez y parvenir, j'ajoute que, quoique institué pour vous tous, il n'est pas à la portée de tous, et je vous engage cependant à vous confier en lui, quoiqu'il lui arrive maintes et maintes fois sur la même question de se déjuger. » Si une pareille proclamation avait lieu, on s'occuperait de suite de former une commission pour statuer sur l'état sanitaire du monarque et de ses conseillers responsables, et le clergé ne manquerait pas d'applaudir à une telle mesure...

En effet, demandez-lui, sans hésiter, où réside son tribunal infaillible, et lui... en hésitant, vous répondra que son église n'a pas encore résolu cette question; mais il ajoutera que, quoique ce soit là le point délicat de la question, néanmoins il est unanime pour dire qu'il y a un tribunal infaillible dans son sein, ce qui est l'essentiel; ce qui est aussi logique que si la France disait aux puissances étrangères : « La justice s'exerce admirablement chez moi; j'ai une Cour de cassation qui décide toutes les contestations, mais jusqu'ici, malgré tous mes efforts, je n'ai pu indiquer le lieu où elle rend ses arrêts; après tout, cela n'est pas nécessaire, puisque je suis certaine de l'avoir. » Langage pour langage, celui du clergé ne vaut pas mieux. Et n'est-ce pas une chose souverainement pitoyable que votre Eglise, si vaine de son tribunal dont elle fait sonner si haut les prérogatives, ne soit pas d'accord sur sa compétence même et qu'elle ne puisse répondre à cette simple question : Où réside votre tribunal? En effet, messieurs, elle ne peut aborder cette question sans découvrir les profondes dissensions qui la minent et sans apprendre qu'elle est divisée en trois grands partis :

Le premier prétend que l'autorité réside dans le pape enseignant comme docteur, et que tout ce qui sort de cette bouche sacrée est marqué du sceau de l'infaillibilité; on l'appelle le parti des *Ultramontains.*

Le second n'accorde au pape aucune infaillibilité, et place l'autorité dans le Concile de l'Eglise; on l'appelle le parti des *Gallicans.*

Le troisième combat l'infaillibilité que les ultramontains attribuent au pape et celle que les gallicans attribuent au Concile, et, prenant un juste milieu, prétend que le pape faillible et le Concile faillible, réunis, forment une infaillibilité; on l'appelle le parti des *Romanistes.*

Vous le comprenez, messieurs, on pourrait, par une fin de non-recevoir, clore ici la discussion et dire aux prêtres de Rome : Quand vous serez d'accord entre vous sur la nature et la compétence de votre tribunal, nous la reprendrons; on pourrait même leur représenter que c'est se moquer ouvertement des catholiques, que de leur vanter l'importance d'un tribunal dont jusqu'ici on a tant parlé sans pouvoir déterminer ni le lieu de sa résidence, ni le nom de celui qui le préside; mais en adversaire généreux, nous ne voulons pas profiter de leur piteuse position, et nous admettrons qu'il pourrait se faire que le tribunal institué de Dieu fût dans l'une des trois fractions de l'Eglise de Rome; si vous le désirez, nous ferons cet examen.

TRIBUNAL DES ULTRAMONTAINS

Messieurs, si l'autorité réside dans le pape, le pape doit :

1° Siéger dans un lieu ou dans des lieux donnés;

2° Parler de telle manière que chaque homme puisse le comprendre;

3° Etre à la portée de tous ses fidèles;

4° Etre homogène dans ses décisions.

Sur le premier point, nous pourrions soulever des difficultés, car l'histoire nous fait connaître que l'Eglise n'a pas toujours su où siégeait son pape lorsqu'elle en avait deux et quelquefois trois, comme cela se vit à l'époque du concile de Constance, pendant le schisme d'Occident.

Sur le second point, on pourrait soulever des difficultés plus sérieuses encore ; les décrets de l'autorité ultramontaine sont si peu clairs, que les quatre-vingt dix-neuf centièmes des catholiques romains auraient beaucoup de peine à les débrouiller, ensevelis qu'ils sont dans de gros in-folios écrits en latin.

Sur le troisième, on pourrait soulever des difficultés plus sérieuses encore ; car le pape ne peut, avec la meilleure volonté du monde, donner audience à tout le genre humain ; et d'ailleurs, jusqu'ici Sa Sainteté ne l'a guère donnée qu'aux grands de la terre. Mais, après tout, nous ne devons pas trop nous laisser arrêter par ces difficultés, si le tribunal papal présente un accord parfait dans ses décisions : c'est ce que nous allons examiner (1).

Le pape actuel, Pie IX, se considère sans doute comme le chef de la catholicité, et il serait vivement offensé si monseigneur de Bonald ou tout autre prélat lui contestait le titre d'*évêque universel*... C'est, vous le comprenez, un point de doctrine fondamental depuis Boniface III jusqu'à Grégoire VII, et depuis Grégoire VII jusqu'à nos jours.

D'après le principe des ultramontains, tous les évêques de Rome doivent avoir enseigné ce dogme, parce que, si un seul avait enseigné le contraire, il aurait failli, et un pape ne peut faillir dans les matières de foi. Mais, malheureusement pour leur système, voici des papes qui se croient si peu évêques universels, que l'un d'eux, Grégoire le Grand, dit dans une de ses lettres : « *Celui qui veut se faire nommer* pontife universel *devient par son orgueil le précurseur de l'Antéchrist ; nul chrétien ne doit prendre ce nom de blasphème qui enlève tout l'honneur d'un prêtre.* » (GREG., *Ép.* lib. VI, 30). Quel accord avec son homonyme Grégoire VII, qui décrète (1070) : « *Que le seul pontife de Rome peut être justement appelé* universel. » (GREG. VII, I *Ép.* lib. 1135.) L'infaillibilité du pape est un dogme capital dans le système des ultramontains ; mais, cependant, il ne l'est pas tellement que Grégoire XIII ne le condamne par ces paroles qu'il prononce sur son lit de mort : « *Si dans le Consistoire ou dans le Concile j'ai soutenu quelques doctrines contraires à la religion catholique, je condamne ce que j'ai fait.* » BASNAGE, t. III, 15.) Quel malheur pour les ultramontains d'avoir un juge si humble et qui s'inscrit en faux contre le décret de Grégoire VII et de Léon IX, qui enseigne : *Que le pape ne peut être jugé de personne, mais qu'il est juge* infaillible. » (BELLARM., *De summo Pontif.*)

Grégoire XVI admettait le concile de Trente et avec le concile de Trente le symbole de Nicée, qui condamne l'Arianisme et décrète l'Orthodoxie ; en bonne règle, tous les papes doivent être orthodoxes, mais le pape Libère l'est si peu, qu'il enseigne l'Arianisme et souscrit au concile de Sirmium, qui condamne l'Orthodoxie.

A côté de l'hérétique Libère, on peut placer Victor, qui enseignait les erreurs d'Eutychès, Honorius celles des Monothélites, Jean XXIII qui se permettait de parler à tort et à travers sur l'état des âmes après la résurrection, et qui se rétracta sur les avertissements que lui fit la Faculté de théologie de Paris.

Un dogme capital dans le catholicisme est celui de la transsubstantiation, et certes, si jamais évêque de Rome enseigna comme docteur, c'est bien en pareille matière ; mais, par malheur pour nos ultramontains, un pape s'est avisé d'enseigner : « *Que la substance ou la matière du pain ne cesse point d'être au Saint-Sacrement, et que ce que nous célébrons est l'*image *ou la* ressemblance *du corps et du sang de Jésus-Christ.* » Ce pape, qui porte un si rude coup à l'infaillibilité papale, s'appelle Gélase, et vous pouvez voir la phrase citée dans son livre des *Deux Natures*.

Le pape Vigile, dans ses attaques contre Eutychès, montre qu'il ne croyait pas à la transsubstantiation, quand il écrivait ces paroles : « *Quand la chair de Jésus-Christ était sur la terre, certainement elle n'était pas dans le ciel, et maintenant qu'elle est dans le ciel, certainement elle n'est pas sur la terre.* » (VIGILE, *Contr. Eut.*, l. IV.)

Si l'infaillibilité papale est nécessaire, c'est particulièrement lorsqu'il s'agit de traduire, d'annoter ou de commenter les saintes Ecritures. Le pape Sixte-Quint fait une édition de la Bible dite la *Sixtine*, et décrète qu'elle doit être regardée par tous les fidèles comme marquée du sceau de l'*infaillibilité* ; mais, quelque temps après, son successeur, Clément VIII, fait une nouvelle édition et fait subir à celle de son infaillible collègue mille corrections au moins, et dont un grand nombre portent sur le sens qu'elles changent complètement.

Nous étendre davantage sur ce point serait inutile. Sans cela nous eussions pu vous donner une longue liste des contradictions émanées de l'autorité papale, et toutes plus évidentes les unes que les autres, et vous montrer que sur toutes les questions dogmatiques de l'Eglise latine le tribunal papal s'est contredit. Nous disons donc :

1° Que les ultramontains ont un tribunal siégeant où le pape veut bien résider ;

2° Que les décrets de ce tribunal sont un peu clairs pour ceux qui savent le latin et ont assez de temps et d'intelligence pour les comprendre ;

3° Qu'il est à la portée de tous ceux que le pape veut recevoir ou qui ont assez d'argent pour acheter la collection de ses décrets, qu'aucun libraire de France ne ferait imprimer de peur de se ruiner ;

4° Que sur les mêmes questions ce tribunal dit *oui* et *non*.

D'où nous tirons cette conclusion rigoureuse et accablante contre les Ultramontains, que leur tribunal ne peut être celui qui est institué de Dieu ; il nous faut donc chercher ailleurs cette pierre précieuse. Peut-être sera-t-elle chez les Gallicans ? »

(*A continuer.*)

(1) L'homogénéité dans les décisions papales ne serait pas une preuve forcée de leur infaillibilité, tandis que leur contradiction prouve invinciblement leur faillibilité.

COMMUNICATIONS SPIRITES

PREUVES MORALES DE LA RÉINCARNATION

PARIS. — **Médium : Mme Delanne.**

Mes bons amis, comment nommez-vous l'inspiration, cette précieuse faculté, sinon de la médiumnité ? Ceux qui la possèdent, ne sont-ils pas les intermédiaires dont Dieu se sert pour faire admirer sa sagesse et sa bonté pour toutes ses créatures ? Ne vous fournit-il pas mille occasions de vous instruire de sa grandeur et du but pour lequel il vous a créés en plaçant à chaque instant sur votre route des *sujets* qui ont l'âme haute et fière, quoique occupant une position infime vis-à-vis des hommes ?

Hommes, qui niez et qui voulez comprendre la réincarnation, avez-vous seulement une seule fois médité sur les dévouements sans nombre que vous avez admirés dans les écrits qui les retracent et dont vous seriez vous-même incapables de produire le plus petit ? Avez-vous médité un instant sur les prédications des apôtres, qui étaient de pauvres pêcheurs ignorants et qui occupaient le dernier rang de la société humaine ? Non, vous ne l'avez point fait ; car, vous auriez compris sans peine qu'à l'époque où ils sont venus s'incarner, le monde était bien moins éclairé qu'aujourd'hui, et, malgré cela, leurs écrits sont restés debout comme des géants qui grandissent tous les jours, à mesure que les hommes comprennent bien ces écrits divins, inspirés par la foi, qui est un puissant rayon de la lumière divine.

Et vous, hommes de mauvaise foi, pourquoi vouloir abattre l'œuvre de Dieu, sous prétexte de le servir? Vous attribuez de la surexcitation, un état de maladie, à ceux à qui le Seigneur accorde cette faveur; avez-vous réfléchi sérieusement en parlant ainsi? Croyez-vous qu'il soit possible à l'Esprit qui vient pour la première fois s'incarner ou habiter votre globe de misères, de parler comme le firent ces hommes qui n'avaient reçu aucune instruction? Ecoutez l'ami qui vous crie : Non! Et vous, Esprits forts, prétendus savants, lisez la vie des Saints qui, pour la plupart, ont été de grands pécheurs et des gens du peuple, comme vous les nommez, pauvres et ignorants; et là, après avoir lu attentivement, rentrez en vous-mêmes, sondez votre conscience, hommes orgueilleux, et demandez-vous si, avec toute votre instruction et votre fierté, vous pouvez atteindre le but où ils sont arrivés, eux, avec leur simplicité?

Il vous semble qu'un mot nouveau amène une idée nouvelle ; là est votre erreur! L'idée émise aujourd'hui est aussi ancienne que le monde; elle a traversé tous les siècles, malgré les entraves de tous genres qu'on lui a suscitées. La vérité s'est fait jour à travers l'erreur; elle a fait trembler les tyrans qui se croyaient bien assis. Les orgueilleux s'en sont fait un piédestal pour se faire rechercher des grands, s'attribuant à eux-mêmes la faculté de lire dans l'avenir. Les hypocrites, après s'être assurés de la vérité, ont feint de s'en occuper et ont formellement défendu qu'on s'en occupât, en attribuant au démon les pouvoirs que Dieu seul possède. Mais l'heure de l'ère régénératrice est sonnée, il faut que la volonté de Dieu s'accomplisse, rien ne peut l'arrêter, car lui seul est maître... — Il commande!...

Prêchez la charité, l'amour, enfants de la grande famille spirite, afin de venir vous reposer le plus tôt possible au sein de votre Père céleste. Ne craignez rien du nom d'hérétiques par lequel on vous désigne, mais rappelez-vous et soyez convaincus que les bons Esprits vous assistent. Socrate n'appelait-il pas à lui son bon génie? Vos écrivains illustres ne sentent-ils pas une assistance certaine lorsqu'ils vous disent : « Qu'ils ne peuvent écrire bien souvent sans l'inspiration? » Les prières charmantes (les *Prières de Ludovic*, par Louis Jourdan) que vous venez de lire, qui respirent l'amour de Dieu et le respect le plus profond pour tous ses bienfaits et ses immenses créations; tout cela ne vous prouve-t-il pas d'une manière évidente l'assistance de vos anges gardiens. Ce livre de poésies, écrit par une pauvre fille (l'*Alouette aux Blés*, recueil de poésies, par Rose Harel, simple servante à Lisieux, présente à la séance, et qui sait à peine écrire), ne vous montre-t-il pas la justice de Dieu et en même temps sa miséricorde pour l'Esprit orgueilleux, à qui il permet encore de venir puiser cette eau bienfaisante qui jadis aurait pu le purifier, si l'orgueil ne l'avait entraîné à se croire autant que Celui duquel il tenait tout.

Priez, mes enfants bien-aimés, priez pour ces Esprits incarnés qui sont encore rebelles aux lois de Dieu, car ils ne comprennent point que les châtiments qu'ils subissent sont justes et pallient leurs fautes d'existences antérieures. Priez, dis-je, afin que le Seigneur, touché par la charité sincère, ait pitié de leurs malheurs, et qu'il envoie sur leur route des amis qui puissent les diriger dans le chemin qui conduit à la perfection. Malheur à ceux qui resteront sourds à la voix douce qui les appelle avec tant de bonté. C'est à eux que s'appliquent ces paroles de la sainte Ecriture : Ils ont des yeux et ne voient point, des oreilles et n'entendent point, un entendement et ne comprennent point. Ils se préparent des tourments sans nombre dans la vie future. Pratiquez la charité, Dieu vous rendra au centuple ce que vous aurez donné pour vos frères.

Et vous, nouveaux adeptes, venez vous rafraîchir à la coupe bénie du Spiritisme, venez goûter de cette eau divine qui vous fortifiera; accourez pour augmenter la famille spirite, qui s'accroît de jour en jour, semblable à un essaim d'abeilles travailleuses; venez cueillir le miel des fleurs embaumées, afin que, lorsque l'hiver arrivera, vous ayez votre provision faite; venez goûter ces joies délicieuses que le monde ne peut vous donner; venez recevoir les conseils d'un père qui vous chérissait, d'une mère qui vous aimait autant qu'elle-même, d'un mari qui allait au-devant de tous vos désirs, d'une épouse dévouée qui vous prodiguait tous les soins dont son amour vous entourait; venez entendre le langage charmant de l'enfant chéri dont le souvenir fait saigner votre cœur et couler vos larmes en abondance; venez, écoutez cet ami, cette amie dont le cœur vous a toujours été ouvert. Oh! ne pleurez plus, venez, ce sont eux qui vous parlent, ce sont eux qui vous appellent, accourez à leurs voix. Venez, venez abréger leurs peines en vous instruisant des vérités saintes et en priant pour eux. Venez chercher la véritable foi, celle qui donne la force et le bonheur que l'on goûte en faisant le bien.

Et vous, spirites, que le Seigneur a comblés de faveurs, en vous accordant la grâce de comprendre ses vues infinies, *ouvrez votre porte et vos cœurs à tous les hommes de bonne volonté*, accueillez-les avec bienveillance et charité, attirez-les à vous avec douceur, *c'est le Seigneur qui vous les envoie.* Efforcez-vous de mettre en pratique les maximes du divin Maître, qui appelait à lui tous les cœurs sincères; ne vous enorgueillissez point des dons que vous avez reçus, afin de rester dignes de porter bien haut le flambeau de la Vérité, et qu'un jour la lumière divine puisse éclairer toute la terre et ramener vos frères qui se sont égarés dans les sentiers obscurs de l'incrédulité et de l'orgueil. Courage, frères, plus les labeurs seront rudes, plus les récompenses seront grandes.

SAINT BENOIT,
Ange gardien du Médium.

LE PÈRE, SON FILS & LES ABEILLES

ÉTUDE SPIRITE.

(*Suite et fin.* — Voir le n. 21.)

Ici, mon cher enfant, je dois te dévoiler
Ce que l'étude seule a pu me révéler.
Mystère sans égal!... O sagesse divine!
Devant de telles lois, l'orgueil humain s'incline.
Sois tout attention; ce fait, mon cher enfant,
Est tout aussi certain qu'il paraît étonnant.
Ce qui produit chez nous les vices et les crimes,
Ce qui plonge nos cœurs en de profonds abîmes,
Ce sont nos passions, nos instincts immoraux
Qui mettent souvent l'homme au rang des animaux.
Cependant la raison fut donnée en partage
A l'homme, que Dieu fit, dit-on, à son image;
Mais la raison, vois-tu, quand elle cède aux sens,
Ne produit que désordre et crimes incessants!...
Hé bien! le Créateur, dans son œuvre harmonique,
Des abeilles voulant faire une république,
Sans pourtant les doter d'une saine raison,
Les priva dans ce but de toute passion.
Ces mouches, en effet, qu'on nourrit en cellules,
Seront pour la plupart des neutres ou des nulles.
Elles vivront ainsi, sans sexe et sans désir,
Faites pour le travail, et non pour le plaisir.
Il y naîtra pourtant quelques mâles à peine,
Qu'on a soin de former pour féconder la reine,
Mais, prodige nouveau, bien fatal à leur sort,
Ces mâles en créant trouvent toujours la mort!!
Il faut que cela soit, autrement l'harmonie
Par le besoin des sens serait bientôt bannie
De ce peuple nombreux où de sévères lois
Font respecter la reine et la mère à la fois...
Mais je n'ai pas tout dit; ici tout est sublime
Dans les œuvres de Dieu, je ne vois rien d'infime!

Plus j'observe et je vois, plus j'adore en mon cœur
D'un Dieu qui créa tout l'imposante grandeur!
Pour faire à volonté, dans ces larves nouvelles,
Des mâles pour créer et des reines femelles,
Ou des neutres enfin dont la stérilité
Doit propager la paix dans la société,
Les nourrices ont soin de mettre en leur pâture
Des éléments divers qui changent leur nature.
C'est donc dans l'aliment, ou liquide ou concret,
Que du sexe futur se trouve le secret!
Pour te montrer, mon fils, que la chose est certaine,
C'est que, si par hasard, la mort frappe la reine,
Les nourrices bientôt prennent un des petits
Qu'elles ont jusque-là comme *neutres* nourris,
Et le plaçant tout jeune en cellule royale,
Cet enfant qui devait être neutre ou bien mâle,
Va devenir femelle et bientôt régnera!!

. . . .

Cette étude, mon fils, est vraiment grandiose,
Et de ce peuple ailé voici l'apothéose :
Dès que la reine meurt, il faut la remplacer;
Tu sais par quel moyen, je viens de le tracer;
Mais ce qu'il faut savoir, c'est que la reine morte
Est cherchée en tous lieux par l'immense cohorte,
Qui, pleine de respect en présence du corps,
Lui rend tous les honneurs que nous rendons aux morts;
Puis on la voit dans l'air par ses fils soulevée,
Heureux, dans leur douleur, de l'avoir retrouvée;
On l'apporte au logis avec recueillement,
Et l'on fait dans sa ruche un pieux monument
Qui doit à ses sujets rappeler sa naissance,
Et son titre de mère... et sa toute-puissance!

. . . .

Enfant, courbe ton front devant l'œuvre de Dieu!
Et retiens la leçon qu'il te donne en ce lieu!
En voyant ce qu'il fit pour de simples abeilles,
Pense que l'univers est plein de ses merveilles!
Des êtres qu'il forma, chez l'homme seulement
Il plaça la raison, l'Esprit, le jugement,
Et le marqua du sceau de sa flamme éternelle
En le dotant d'une âme à jamais immortelle!
Mais cette âme, vois-tu, qui doit aller un jour
Habiter loin d'ici, le céleste séjour,
Ne saurait y rester, si Dieu la trouve impure;
Il lui faudra revivre afin qu'elle s'épure!
Travaillons donc, enfant, prions avec ferveur
Si nous voulons bientôt arriver au bonheur...

VARIÉTÉS

Nous avons pris pour règle de conduite de signaler le bien partout où nous le rencontrons, tout aussi bien que de relever le mal quand nous le voyons surgir là où il ne devrait se trouver que pureté.

Une cérémonie touchante avait lieu, vendredi dernier, dans l'église Saint-Bruno, à Bordeaux. C'était la célébration d'un mariage, dont la réalisation avait paru jusque-là impossible par suite de la législation qui ne permet pas aux militaires sous les drapeaux de contracter cette union. Ici, une circonstance urgente et charitable avait engagé l'autorité à accorder l'autorisation nécessaire à cet effet, sur les démarches de quelques spirites de la ville, s'intéressant à l'accomplissement de cette bonne œuvre.

Le mariage civil avait été célébré il y a quelques jours; ce jour-là s'accomplissait sa consécration religieuse.

Les jeunes époux étaient assistés, en guise de famille consanguine, par une petite partie de la famille spirite de Bordeaux. Le vénérable curé de Saint-Bruno avait consenti à célébrer le mariage de ces pauvres gens, et, bien qu'il fût parfaitement démontré que cette union avait été amenée par les soins du Spiritisme, le vénérable prêtre n'en a pas moins donné l'absolution aux deux époux, spirites eux-mêmes, et consenti à célébrer gratuitement leur mariage.

Pour ce fait seul, M. le curé de Saint-Bruno mériterait les louanges de tous ceux qui appellent de leurs vœux la tolérance religieuse et la liberté de conscience. Mais il en est un autre, à raison duquel nous devons au vénérable prêtre un juste tribut d'éloges en même temps que de remerciements au nom des nouveaux époux et de ceux qui les accompagnaient.

Voici le fait : Quelques spirites avaient été prévenus de cette cérémonie, à l'issue de laquelle il devait être fait une collecte au profit du jeune couple, dont la misère égalait l'ardent désir d'être unis légalement. La collecte fut très fructueuse, et le vénérable curé, assistant au recensement de son produit, tout surpris de son résultat, voulut y joindre aussi sa généreuse offrande, qui fut acceptée avec autant de plaisir que de reconnaissance.

Si nous relatons ces faits, c'est moins pour porter à la connaissance de nos lecteurs l'action des spirites qui se sont occupés de cette œuvre, que l'exemple de tolérance donné par M. le curé de Saint-Bruno, en même temps qu'il témoigne de la véritable charité chrétienne de laquelle il a fait preuve en cette circonstance.

Qu'il nous soit permis d'espérer que ce bon exemple sera suivi par d'autres ecclésiastiques, malgré les injonctions de leurs chefs, dont tous les efforts contraires ne seront que des digues impuissantes opposées au flot envahisseur de la Vérité.

—

Il paraît que la police russe n'est pas plus heureuse que celle de Poitiers, pour la découverte des auteurs des bruits mystérieux.

A Riga (Russie), des bruits de même nature que ceux qui se sont produits à Poitiers, se font entendre dans une maison située rue du Roi, nº 21; la police a été mise sur pied et a veillé pendant plusieurs nuits pour surprendre les perturbateurs, qu'elle n'a pu encore ni voir ni palper.

Quelques savants ont bien attribué ces bruits étranges à l'effet d'un fil électrique; cette idée encore n'est pas neuve, car à Poitiers, le brigadier de gendarmerie qui a veillé pendant plusieurs nuits pour surprendre les mauvais plaisants que signalait le *Journal de la Vienne*, a déclaré formellement que ces bruits étaient dus à *une pile électrique*. Nous n'avons encore aucune démonstration de la réalité de cette hypothèse et jusqu'à ce qu'elle nous soit donnée, nous nous permettrons de n'être pas de l'avis de *Pandore;* nous nous abstiendrons de dire avec lui : *Brigadier, vous avez raison.*

Le Directeur-Gérant : A. Lefraise.

BORDEAUX. — Imprimerie A.-R. CHAYNES, cours d'Aquitaine, 57.